

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2016**

L'an deux mil seize le **27 juillet** à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 juillet 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

**Étaient présents** : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LEMAIRE Alain, SEULIN Marie Pierre, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL JAMET Tatiana

**Secrétaire de séance** : Isabelle GORE-CHAPEL

**Absents excusés** : HESRY Michel (pouvoir à Eric Robin), RONXIN-CLAVEREAU Jeanine (pouvoir à Delphine Rigollé), CHEVALIER Hubert (pouvoir à Valérie Faisnel)

**Absent** : Abel COLLETTE

Mr Robin introduit la séance en saluant la présence de Mmes Moysan et Lledo de la société Quénéa en charge du projet éolien.

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1<sup>ère</sup> adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

Avant de commencer la séance, Mr Robin demande une minute de silence en mémoire des victimes, familles de victimes, et rescapés en souffrance des différents drames terroristes qui ont eu lieu récemment sur le sol européen, en France, en Allemagne, et tout récemment la veille à St Etienne du Rouvray.

### **1. PROJET EOLIEN : PRESENTATION DE LA SOCIETE QUENEA**

#### **Présentation technique du projet :**

Ce projet éolien, développé par QUENEA ENERGIES RENOUVELABLES pour le compte de sa maison-mère la société QUENEA'CH, s'inscrit dans le cadre des objectifs européens et nationaux de développement des énergies renouvelables (engagement par la loi Grenelle à 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie pour 2020 et par la loi de transition énergétique à 40% d'électricité renouvelable pour 2030). Le risque de black-out énergétique en Bretagne est diminué par les implantations d'éoliennes, mais demeure toujours surtout en plein hiver.

Le Schéma Régional Eolien de Bretagne a été validé par le Préfet en septembre 2012 (annulé par le tribunal administratif de Rennes le 23 octobre 2015). L'ensemble des zones retenues par Quénéa Energies Renouvelables est situé en zone favorables de ce schéma.

Le projet a fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal de Merdrignac en juillet 2013 et février 2014. Le projet a été présenté aux habitants de Merdrignac, lors de portes ouvertes, en septembre 2014 et juin 2016.

Les études nécessaires à la demande d'autorisation unique pour construire et exploiter le parc éolien sont en cours. QUENEA'CH prévoit de déposer la demande fin 2016 en Préfecture des Côtes d'Armor.

## Historique :

- Délibérations communales de Merdrignac : octobre 2008 (définition du zonage Zone de Développement Eolien sur la commune), juillet 2013 (étude de faisabilité, demande de permis de construire), février 2014 (surplomb de pâles sur parcelle communale),
- Portes ouvertes sur la commune de Merdrignac : 19 septembre 2014
- Etude acoustique : 2 campagnes en 2015
- Lancement étude naturaliste : juin 2015 pour une durée d'un an
- Lancement étude paysagère, étude d'impact et étude de dangers : février 2016
- Portes ouvertes sur la commune de Merdrignac pour présenter les états initiaux : 17 juin 2016

Les études de la flore et de la faune ne montrent pas d'espèce sensible ou à vulnérabilité forte sur le site. Les oiseaux repérés ont des hauteurs de vol inférieures à 50m (soit en dessous de la zone de rotation des pales d'éoliennes). L'implantation se fait en fonction des zones d'habitat des la faune. De ces études découlent différentes possibilités d'implantation avec soit 3 éoliennes sur Merdrignac, ou bien 2 sur Merdrignac et 2 dans la continuité, sur la commune d'Illifaut. Si tout se déroule sans blocage, le chantier verrait le jour en 2020.

Les élus profitent de la présence des techniciennes pour poser plusieurs questions sur ce sujet. Le financement participatif sera possible, soit via une participation à la Société d'Exploitation (dont Quénéa resterait majoritaire), soit via une plateforme participative.

Les habitations les plus proches sont à plus de 500m des emplacements supposés des éoliennes (Le Vau Morin, La ville Cordel).

La durée de vie d'une éolienne est de 30 ans (garantie constructeur), au-delà elles fonctionnent toujours mais produisent moins d'énergie. La société a l'obligation de déposer sur un compte séquestre une provision de garantie pour le démantèlement dont elle a la responsabilité. La remise en état doit être totale, et ce sur 2m de profondeur concernant les sols (en rétablissant la structure de terre agricole). La voirie d'accès avant travaux fera l'objet d'un état des lieux contradictoire, obligeant la société à remettre en état ou réparer ce qui aura été endommagé par les engins de chantier.

Les questions sur la santé sont nombreuses, mais aucune étude scientifique n'a prouvé que les troubles du sommeil, ou les maux de tête soient effectivement liés à la présence d'éoliennes. Le bruit toléré est de 5 décibels en plus le jour, et 3 décibels en plus la nuit, comparativement aux mesures prises pendant les études.

Les réseaux télévisuels peuvent être impactés, mais la société prend en charge l'intervention de professionnels antennistes pour le réglage voire la pose de parabole, au frais de la société. Quant aux réseaux de téléphonie et de wifi, ce ne sont pas les mêmes types d'ondes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une note explicative a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux le 19 juillet avec leur convocation. Après délibération, le Conseil municipal autorise :

- La société d'exploitation à réaliser ou faire réaliser toutes les études nécessaires à l'accomplissement du projet ;
- La société d'exploitation à formuler/déposer l'ensemble des demandes administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien ;
- La société d'exploitation à utiliser, aménager, renforcer, passer des câbles et surplomber les chemins ruraux gérés par la commune. Le Conseil donne à cet égard toute compétence à Monsieur Le Maire pour signer les conventions s'y afférant.
- Monsieur le Maire à signer l'accord de remise en l'état proposé par la société d'exploitation, qui reprendra l'ensemble des conditions et obligations de remise en l'état fixées par l'arrêté du 26 août 2011.

Mr le Maire suspend la séance pour une pause avant de reprendre l'ordre du jour.

## **2. CŒUR DE VILLE : PRESENTATION DE L'ETUDE DE CLEMENCE AUBREE EN LIEN AVEC LE CAUE**

Mr Gauffeny, directeur du CAUE, introduit cette présentation en expliquant que dans ce projet, le CAUE effectue un double suivi : celui de la collectivité dans le cadre de l'appel d'offre auprès du Conseil Départemental, et celui d'une jeune architecte diplômée qui a travaillé sur le cas précis de la commune. Clémence Aubrée a travaillé 5 mois sur ce projet, a mené une réflexion sur la nature du territoire, son histoire, ses composantes et l'historique bâti du cœur de ville pour produire son travail de fin d'études.

Au regard de la manière dont l'économie façonne le paysage (zone agricoles, parc d'activités le long des axes routes, etc) il a semblé important de marquer l'identité agricole de la commune pour en faire un vecteur d'identité, d'activité, et d'intensité dans ce cœur de ville. L'idée est de retisser le lien entre le bâti et l'agricole, entre l'humain et l'économique via l'ilot du cœur de ville. Cet ilot a la particularité d'être protégé, à l'abri des axes routiers, mais a le potentiel pour relancer des échanges et être une zone de partages. L'intention est donc de créer un espace de dialogues avec le monde agricole, tout en conservant les qualités paisibles de ce lieu.

Sont donc imaginés un jardin partagé animé par le lycée et les lieux scolaires, des aménagements ouverts de type hangar pour des stockages ou partages de matériel avec les habitants. Un lieu de partage de type café pédagogique ou toute autre structure similaire pour des échanges autour des activités du cœur de ville. Une implantation de logements perpendiculaires à la rue basse madeleine de manière à ouvrir cette rue à l'ensoleillement. Un accès au lieu par le bas de cette même rue, en valorisant les anciens locaux du bas de la rue en une supérette valorisant les produits locaux et circuits courts.

Clémence Aubrée rappelle que ses projections architecturales et urbanistiques s'appuient sur une maquette qui sera exposée à la mairie de merdrignac les semaines à venir. Son idée, au-delà d'un travail diplômant de fin d'études, est d'ouvrir les pistes de réflexion des élus, de lancer des perspectives de projets pour les décennies à venir, de manière à ce que les évolutions futures puissent se faire de manière cohérentes et en lien avec une finalité bien définie.

## **3. SYNDICAT D'EAU : RAPPORT SUR QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Mr Robin donne quelques informations sur ce dossier : le service dessert 7 000 habitants (3 056 abonnés dont 1 560 sur Merdrignac). C'est un service en affermage auprès de la SAUR jusqu'au 31 décembre 2021. La longueur du réseau est de 304.9km. Le volume produit a augmenté de 31.43% (reprise de la production après des travaux sur les réservoirs) et le volume vendu a diminué de 4.68% (tendance générale sur le Département). Le prix au m<sup>3</sup> a augmenté en moyenne de 1.47% entre 2015 et 2016, 100% des contrôles de qualité de l'eau étaient conformes. Les recettes de la collectivité liées à la vente d'eau ont diminué de 4.48% entre 2014 et 2015 (510 577.79€ contre 534 542.63€) et les recettes de l'exploitant ont augmenté de 3.35% (385 708.39€ contre 373 216.24€). Des travaux d'investissement ont été engagés en 2015 : réalisation d'un bon de commande rue du Manoir du Vieux Bourg, et honoraires de maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement de canalisation 2015-2016. Mr Chartier précise que l'autonomie en réserve d'eau peut encore être améliorée et que les baisses de rendements viennent de grosses fuites sur le réseau de St Vran qui ont été réparées depuis.

A l'unanimité l'assemblée approuve le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable 2015.

#### **4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE**

##### **Lotissement de la Chevalerie**

Isabelle Goré-Chapel explique qu'une réunion a eu lieu le 25 juin avec tous les co-lotis, en présence de Mr Robin, Maire et de Mr Alain Le Maire, délégué à la qualité de vie en ville. Plusieurs demandes ont été émises par les propriétaires, qui ont abouti à la proposition d'une modification du règlement de lotissement. En effet l'article 12-2 stipule que « l'acquéreur devra aménager à sa charge 2 places de stationnement non closes jointives, à l'intérieur de chaque lot pour les constructions à usage d'habitation individuelle, en plus du garage couvert... » Ce qui posait des problèmes d'aménagement des jardins et des accès aux propriétés. Il est proposé de le modifier comme suit : « l'acquéreur devra aménager à sa charge, 2 places de stationnement jointives closes ou non, à l'intérieur de chaque lot à usage d'habitation en plus du garage », A l'unanimité l'assemblée valide cette modification du règlement intérieur du lotissement de la chevalerie.

Concernant le lotissement, Mme Goré-Chapel rappelle que les travaux d'aménagement de la voirie vont avoir lieu fin 2016. Les plans sont en cours de validation suite aux différentes demandes des riverains, l'appel d'offre va être publié mi-août. Il a été validé une circulation réglementé en zone partagée à 30km/h ce qui permettra aux enfants de jouer en toute sécurité, puisqu'aucune zone n'a été unanimement définie pour accueillir une aire de jeu.

##### **Validation des options de travaux à la Trésorerie**

Isabelle Goré-Chapel rappelle que des options avaient été mises en suspens, dans l'attente des confirmations de financement par les services de l'Etat. Ces financements ayant été validés, il est proposé de valider les options suivantes :

		Offre de base	Avec option
Bougaud gros œuvre	Lot n°1	18 900€TTC	20 594.64€TTC
SPO cloisons sèches doublage	Lot n°5	5 130€TTC	6 570€TTC
Baies Alu menuiseries extérieures	Lot n°6	20 400€TTC	39 000€TTC
Le Ray Peinture & sol souples	Lot n°7	18 398.26€TTC	20 017.18€TTC

A l'unanimité l'assemblée valide les options de travaux pour le réaménagement de la Trésorerie.

##### **Compte-rendu de la commission du 8 juillet :**

Mr Alain Le Maire fait le compte-rendu de sa commission :

- Aménagement croisement Rue Lambily – Rue des Sertes : il a été prévu de faire un essai en sens unique depuis la rue du Morbihan et rue Philippe Lemercier.
- Demande d'un riverain pour un bateau devant son extension de maison : le bateau pourra être fait par les services techniques communaux, mais à la charge du riverain.
- Sortie de parking des HLM rue de Brocéliande : les habitants des HLM pourraient être en double sens à la sortie du parking, et le panneau sens interdit serait décalé en dessous de leur entrée de parking.
- Abri du cimetière : la commission propose de demander un devis à une entreprise pour la démolition de cet abri vétuste et qui n'est plus utilisé.

- Entretien des trottoirs : un devis pour un aspirateur urbain de marque Nilfiesk à 13 487,76€. Un devis comparatif a été demandé, sans réponse. Les agents concernés se sont rendus à St Brieuc aggro au service voirie pour avoir l'avis des agents utilisateurs. Une démonstration a également été faite en ville. A l'unanimité les élus valident cette proposition d'achat mais souhaitent attendre le conseil municipal de septembre et la prochaine décision modificative au budget.
- Porte d'entrée Ecomusée : la porte d'entrée n'est plus aux normes, son volet roulant est cassé (et dangereux). L'ensemble pourrait être remplacé par une porte vitrée (1 497€HT la porte seule, sans pose) avec vitrage retardateur d'effraction.
- Enfin en mobilier urbain il a été proposé d'installer un banc à côté de la fontaine de la place du centre et de signaler que les sanitaires publics sont PMR

D'autres questions ont été abordées (entrée de ville rue de la Chaussée notamment mais nécessitent des études et travaux plus poussés).

## **5. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Chemin de randonnée à la Grotte : devis**

Mr Nicolas Besnard explique qu'il a été demandé un devis à Etudes et chantier pour le débroussaillage, le curage le soutènement et la pose de trois passerelles sur le Duc (sans modification et intervention sur le cours d'eau) pour 1645€ et un deuxième devis à 2440€ pour le franchissement par une passerelle de 1.20 x 4m de long. A noter que la Communauté de Communes pourrait prendre en charge la moitié du premier devis, et que la fédération française de randonnée pourrait également participer au deuxième devis sur la partie fournitures.

A l'unanimité l'assemblée valide ce devis. Mr Besnard précise que les chemins de randonnées labellisés par la fédération sont en fin de validation, leur tracé a été enregistré sur GPS.

### **Installation classée :**

Mr Eric robin présente la demande de l'EARL Rouvrais à La Chevelaie (Tremorel) : pour une extension de l'élevage porcin de 448 à 520 places animaux équivalent, un arrêt de l'atelier veaux de boucherie et une réactualisation du plan d'épandage et du bilan de fertilisation avec la production de l'atelier après extension. A l'unanimité l'assemblée donne un avis favorable sous réserve de l'avis de la commune de Trémorel.

## **6. FINANCES ET PERSONNEL**

### **Demande d'un agent :**

Mr Pascal Le Gall donne lecture d'un courrier d'un agent technique, qui a été reçue à l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe option « environnement et hygiène », et qui demande la création de ce grade et sa nomination sur ce grade (grade qui correspond à son poste actuel, mais lui ouvrant plus de perspective en termes de progression de carrière). A l'unanimité l'assemblée approuve la création de ce grade et la nomination de cet agent sur ce grade.

### **Point sur le recrutement**

Mr Robin informe que deux postes d'ATSEMS, un poste aux Espaces Verts ainsi que deux postes d'animateur TAP ont été pourvus. Mme Ducher précise également qu'à compter de septembre 2016 deux apprentis du lycée, de niveau BTS intégreront l'équipe espaces verts.

## **7. AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATION**

### ▪ **Compte-rendu pour la fête de la musique :**

Mme Delphine Rigollé informe qu'une réunion a eu lieu pour le débriefing de cette soirée. Principalement les souhaits sont de concentrer les concerts sur le cœur de ville plutôt que de se disperser dans différents lieux. Les concerts aux Ehpad seront décalés au weekend précédent ou suivant pour ne pas surcharger l'organisation. L'association des jeunes a fait part de ses difficultés avec la scène et va chercher une solution alternative. La communication et la signalétique seront à améliorer. Enfin les agents communaux ont été remerciés pour leur participation à l'aménagement du site.

### ▪ **Compte-rendu pour la soirée du 13 juillet**

Mme Delphine Rigollé explique que les partenaires se sont réunis pour le débriefing de cette soirée. Le feu a été estimé très beau sur les étangs mais a posé des problèmes de visibilité, il a été acté qu'il serait de nouveau plus aérien. La signalétique, les stationnements et la lumière pour la sortie sont à revoir. Les animations seront reconduites.

### ▪ **Questions diverses**

**Courrier de l'amicale laïque « trier pour des projets » :** Mr Serge Hamon, président de l'amicale laïque donne lecture d'un courrier demandant l'autorisation à la commune d'installer des bacs à l'école, destinés à recevoir des journaux, catalogues, magazines pour être recyclés via l'entreprise Véolia, recyclage rémunéré à 70€ la tonne. Cela servira à financer des projets scolaires, et de travailler également sur la thématique du recyclage, de l'environnement, etc. cette démarche se fait conjointement avec d'autres établissements scolaires du secteur de manière à mutualiser les déplacements de l'entreprise. A l'unanimité l'assemblée donne son accord. Il restera les modalités pratiques à définir (lieux de stockage, etc.).

**Tarif de réabonnement annuel à la médiathèque pour les structures** (Ehpad, Maison de retraite, ADMR et Accueil de jour) : des tarifs différents étaient pratiqués, sans explication précise. Il est proposé d'uniformiser tous ces tarifs d'abonnement à 12,50€.

**Un groupe de travail sur Merdrignac Info** et les supports de communication écrits s'est réuni, et une deuxième réunion aura lieu en octobre. Il s'agit de réduire le nombre de pages du Merdrignac Info, pour principalement communiquer sur les animations à venir et un compte-rendu succinct du conseil municipal, et de développer un triage de meilleure qualité deux fois par an.

**Augmentation du ticket de restauration scolaire :** Mr Robin informe, en tant que président du CCAS, que lors du dernier Conseil d'Administration il a été décidé d'augmenter le ticket de restauration scolaire de 3,45€ à 3,50€. Mr Robin rappelle que chaque année la commune de Merdrignac abonde le budget du CCAS de 115000€ pour combler le déficit, cette augmentation représente 2 500€ environ de recette complémentaire et que le prix du ticket n'a pas été revu depuis 2012.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### ▪ **Contentieux en cours :**

Mr Robin et Mme Goré-Chapel résument les contentieux en cours, sur différents travaux ou achats. **A l'école** avec l'entreprise CVP (chauffage et climatisation) : le bloc clim/chauffage n'a jamais bien fonctionné, et les multiples sollicitations de l'entreprise prestataire n'aboutissent à aucune résolution du problème : l'entreprise estime avoir fait son travail, et met en cause les compétences techniques de la commune. L'entreprise refuse de se déplacer pour une réunion sur place, une mise en demeure a été envoyée pour les faire intervenir.

A la **gendarmerie** un contentieux est en cours avec les entreprises Renault et LD Habitat pour des infiltrations notamment dans un des logements. Le menuisier renvoie la responsabilité au couvreur et inversement. Or le taux d'humidité dans les murs dépasse les 80%. L'architecte ne s'empare pas du problème et les experts intervenus ont été mandatés par les entreprises elle-même. Il s'agit du logement d'un des seuls gendarme en vie familiale sur la caserne. Les services sociaux et sanitaires de la gendarmerie vont être sollicités pour qu'ils appuient les demandes d'interventions liées aux conditions de salubrité du logement trop humide et faire réagir les entreprises.

Enfin concernant la tondeuse Ransomes achetée en 2013, elle a été amenée pour réparation chez Rennes Motoculture (Hillion), revendeur et réparateur agréé de la marque Ransomes. La panne n'a pas été réparée, et le deuxième moteur hydraulique est également hors-service. Une tondeuse de remplacement a été fournie (conformément au contrat de vente). Ni le réparateur ni le constructeur ne reconnaissent leurs responsabilités. Un devis pour les réparations a été refusé par la commune, les assurances vont être contactées.

▪ **Dossier Village étape :**

Mme Goré Chapel rappelle que suite aux réunions organisées en juin, la totalité des commerçants contactés ont répondu favorablement pour participer et signer la charte d'engagement. Le dossier de candidature est en cours de rédaction. Parallèlement, une visite avait été organisée à St Brice-en-Coglès pour rencontrer l'animateur de la CCI, des élus et commerçants qui ont mis en place différents dispositifs très efficaces et dynamique sur la commune, elle-même Village Etape. Mme Goré-Chapel regrette qu'il n'y ait eu que très peu de commerçants à se joindre à la visite. Elle rappelle que différents dossiers sont menés par la commune ou la communauté de communes dans cet objectif, mais que les objectifs seront atteignables que si tout le monde participe aux actions mises en place pour redynamiser le commerce local.

▪ **Travaux du Syndicat d'Eau :**

Mr Chartier explique qu'un problème se pose en bas de la rue Basse Madeleine, devant la boucherie. En effet des travaux vont avoir lieu mais le revêtement au sol est en partie pavé. L'entreprise demande si elle peut goudronner ou bien si elle doit remettre en état. A l'unanimité les élus demandent à ce que le revêtement soit remis en état, pavé, et que si l'entreprise n'en a pas les compétences, qu'elle délègue ces travaux à une entreprise qualifiée.

▪ **Jury de fleurissement intercommunal :**

Mr Nicolas Besnard explique que le jury d'Illifaut visite la commune de Merdrignac le 2 août, et que celui de Merdrignac ira à Laurenan le 1<sup>er</sup> août. Enfin le jury intercommunal visitera les premiers de chaque catégorie mais également pour les bourgs le mercredi 3 août 2016.

▪ **Uvas Pasas :**

Mr Eric Robin, Maire, donne lecture d'un courrier de l'association qui organise le prochain festival du 8 au 10 septembre. L'association leur demande de pouvoir barrer la place du centre pour les concerts du jeudi soir, et leur demande également un appui auprès d'autres collectivités pour obtenir du prêt de matériel. A l'unanimité les élus s'accordent sur ce sujet et font part de leur soutien auprès des organisateurs.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h15.